

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021 A 21 H AU FOYER MUNICIPAL

**Présents :** CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, CHARBONNIER Joël, JOULIE Aymeric, CALAS Pierre, CAMP Marie-Angélique, ROLLAND Christian, BASCOUL Virginie, GASTON Agnès, BRETHERS-ARNAULT Mickaël, ROUCAIROL Nadine, PAYRASTRE Bénédicte, FOLLINOT Philippe.

**Excusés :** MAZEL Sophie qui donne procuration à JOULIE Aymeric

**Secrétaire de séance :** ROUCAIROL Nadine

Remarque apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2020.

Monsieur ZENON Claude fait remarquer que concernant la délibération du vote des tarifs Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il est noté : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire *de ne pas augmenter* les tarifs de l'eau pour l'année 2021.

Il est donc rectifié : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire *d'augmenter* les tarifs de l'eau pour l'année 2021.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2020, est validé et signé.

Monsieur le Maire Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE

#### Contrat de prêt auprès de la Banque Postale, pour le réaménagement d'appartement locatif

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de réaménagement de l'appartement locatif, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000 € ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide

#### Article 1<sup>er</sup> :

Score Gissler : 1 A

Montant du contrat de prêt : 40 000.00€

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer l'investissement du réaménagement d'appartement locatif

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 40 000.00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29 /03/2021, en une fois avec versement automatique) à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.63 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 100.00 €

#### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, Monsieur le Maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

## **Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Epargne, en attente du versement des subventions et du FCTVA**

Monsieur le Maire Rappelle que suite aux travaux engagés en 2020 et en attente du versement des subventions D.E.T.R. et du FCTVA des travaux d'investissement 2020, nous avons besoin d'une ligne de Trésorerie de 60 000 €.

Le Conseil Municipal :

**Après** avoir pris connaissance des offres de financement de plusieurs organismes financiers mise en concurrence et des conditions générales :

**Décide à l'unanimité** : de retenir l'offre de financement proposé par la Caisse d'Epargne, qui est la plus intéressante et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Ligne de Trésorerie de : 60 000 €
- Au taux de : 1.00 %
- Durée : 12 mois
- Remboursement : débit d'office
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0.20 % prélevés en une seule fois
- Commission de mouvement : 0.04 % cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts.
- Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen / périodicité identique aux intérêts.
- Périodicité du paiement des intérêts : chaque Trimestre civil par débit d'office
- Commission de gestion : Néant.

**Autorise** : Monsieur le Maire à signer le contrat de Ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne  
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **Maison France Service**

Monsieur le Maire informe que nous avons officiellement été labellisé par arrêté de la Préfecture à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Maison France Service.

Par ce nouveau service nous allons pouvoir accompagner les administrés de la commune et des communes voisines dans leurs démarches administratives.

Une plaquette d'informations est en cours d'élaboration et sera distribuée à la population.

Nous allons bénéficier d'une aide annuelle de 30 000 € pour assurer ce nouveau service.

Nous avons fait l'acquisition de matériel informatique qui sera subventionné à 50 % par la Dotation des Territoires Ruraux.

## **Délibération portant suppression et création d'emplois permanents (à régulariser)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des avancements de grades, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Il est proposé :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – Titulaire CNRACL- Echelle C2 – 8<sup>ème</sup> échelon – IB 430 / IM 380 - à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service administratif.

*Et la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe – Titulaire CNRACL – 5<sup>ème</sup> échelon - IB 448 / IM 393 - à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires - relevant de la catégorie C - au service Administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.*

*- La suppression de l'emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – Titulaire CNRACL- Echelle C2 – 8<sup>ème</sup> échelon – IB 430 / IM 380 - à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service technique.*

*Et la création d'un emploi d'Adjoint technique principal d 1<sup>ère</sup> classe – Titulaire CNRACL – 5<sup>ème</sup> échelon IB 448 : IM 393 - à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires - relevant de la catégorie C - au service technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.*

*- La suppression de l'emploi de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe – Titulaire CNRACL- 7<sup>ème</sup> échelon IB 480 : IM 416 - à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service Administratif.*

*Et la création d'un emploi de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe – Titulaire CNRACL – 3<sup>ème</sup> échelon - IB 484 / IM 419 à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires - relevant de la catégorie B - au service Administratif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.*

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Le conseil municipal doit :

- adopter les propositions ci-dessus,
- inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2020 - Attributions de compensation aux communes**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté pour l'année 2020. Il présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes ;

Pour notre Commune en 2020 l'attribution régularisée est de – 2 937 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Valide la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les Communes membres pour l'année 2020.

Approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que nous allons procéder à la présentation et aux votes des documents comptables (Compte Administratif 2020, Compte de Gestion 2020, Affectation du résultat 2020 au Budget 2021 et demande à Madame ROUCAIROL Nadine, Conseillère Municipale en charge des opérations financières, d'en faire la présentation.

### **Vote des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2021**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition des Taxes Locales pour l'année 2021. Il propose de reconduire les taux appliqués en 2020 et apporte des précisions. En effet, pour compenser le manque à gagner par l'exonération partielle de la Taxe d'habitation nous devons ajouter au taux communal 2020 le taux départemental 2020.

Il présente à cet effet l'état de notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2021 de la Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâti.

Monsieur le Maire propose les taux suivants : - Taxe Foncière Bâti 51.49 % \*

\* dont taux communal 2020 : 21.58 %

\* dont taux départemental 2020 : 29.91 %

- Taxe Foncière Non Bâti 89.52 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2021 des Taxes Foncière Bâti et Non Bâti.

### **Vote Compte Administratif, Compte de Gestion et Affectation du résultat- Funéraire 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		998.00				998.00
Résultat de clôture		998.00				998.00
Besoin/excédent de financement						998.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

998.00 €	au compte 002 excédent de fonctionnement
----------	--

### **Vote du Budget Funéraire 2021**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 000.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 000.00 Euros**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 000.00</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	1 002.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	998.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 000.00</b>

## ADOPTE A LA MAJORITE

### Vote Compte Administratif, Compte de Gestion et Affectation du résultat - Photovoltaïque 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			96 808.00		96 808.00	
Opérations de l'exercice	25 358.74	31 295.43	10 351.56	13 523.15	35 710.30	44 818.58
<b>TOTAUX</b>	<b>25 358.74</b>	<b>31 295.43</b>	<b>107 159.56</b>	<b>13 523.15</b>	<b>132 518.30</b>	<b>44 818.58</b>
Résultat de clôture		5 936.69	93 636.41		87 699.72	
Besoin/excédent de financement					87 699.72	
					Pour mémoire : virement à la s	4 940.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

5 936.69 €	au compte 1068 recette d'investissement
------------	---

### Vote du Budget - Photovoltaïque 2021

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 131 782.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 131 782.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 650.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000.00
66	Charges financières	3 452.00
023	Virement à la section d'investissement	6 373.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 225.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	300.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 000.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	31 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 000.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	7 146.00
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	93 636.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>100 782.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	84 248.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 936.00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 373.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 225.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>100 782.00</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE****Vote Compte Administratif, Compte de Gestion et Affectation du résultat – Eau et Assainissement 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés	86 248.26			120 368.83	86 248.26	120 368.83
Opérations de l'exercice	214 977.59	209 978.06	66 007.47	79 781.80	280 985.06	289 759.86
TOTAUX	301 225.59	209 978.06	66 007.47	200 149.80	367 233.06	410 127.86
Résultat de clôture	91 247.79			134 142.33		42 894.80
				Restes à réaliser	26 500.00	
				Besoin/excédent de financement		16 394.80

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Affecte en déficit de fonctionnement (ligne 002)      - 91 247,79 €

### **Vote du Budget Eau et Assainissement 2021**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :      508 548.00 Euros**

**En dépenses à la somme de :      508 548.00 Euros**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	46 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000.00
014	Atténuations de produits	18 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	17 088.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 984.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	91 248.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>294 620.00</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	167 400.00
74	Subventions d'exploitation	100 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 220.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>294 620.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	34 700.00
21	Immobilisations corporelles	20 000.00
23	Immobilisations en cours	99 592.00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 416.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 220.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>213 928.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	6 800.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 985.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	134 143.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>213 928.00</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

**Vote Compte Administratif, Compte de Gestion et Affectation du résultat – Forêt**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			7 015.00		7 015.00	
Opérations de l'exercice	72.64			6 703.23	72.64	6 703.23
<b>TOTAUX</b>	<b>72.64</b>		<b>7 015.00</b>	<b>6 703.23</b>	<b>7 087.64</b>	<b>6 703.23</b>
Résultat de clôture	72.64		311.77		384.41	
Besoin/excédent de financement Total					384.41	
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						5 131.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de



sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Affecte en déficit de fonctionnement (ligne 002) - 72 .64 €

### **Vote du Budget Forêt 2021**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 967.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 967.00 Euros**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	270.00
023	Virement à la section d'investissement	312.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	73.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>655.00</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	655.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>655.00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	312.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>312.00</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	312.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>312.00</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

**Vote Compte Administratif, Compte de Gestion et Affectation du résultat – Aquamonts Base de Loisirs**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- 9 268.70		- 38 491.24		47 79.94	
Opérations de l'exercice	134 468.43	176 744.89	- 27 493.42		161 961.85	176 744.89
<b>TOTAUX</b>	<b>143 736.43</b>	<b>176 744.89</b>	<b>- 65 984.66</b>		<b>209 721.85</b>	<b>176 744.89</b>
Résultat de clôture		33 007.76	- 65 984.66		32 976.96	
Besoin/excédent de financement Total					32 976.96	
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						65 984.66

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.  
 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,  
 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

33 007.76	au compte 1068 (recette d'investissement)
-----------	---

**Vote du Budget Aquamonts-Base de Loisirs 2021**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 297 967.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 297 967.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

011	Charges à caractère général	90 300.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000.00
65	Autres charges de gestion courante	355.00
66	Charges financières	6 416.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	60 844.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>204 115.00</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	94 000.00
73	Impôts et taxes	3 000.00
75	Autres produits de gestion courante	77 115.00
77	Produits exceptionnels	30 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>204 115.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	27 867.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	65 985.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>93 852.00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	33 007.00
021	Virement de la section de fonctionnement	60 845.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>93 852.00</b>

### ADOPTE A LA MAJORITE

#### Vote Compte Administratif, Compte de Gestion et Affectation du résultat – Budget principal St Pierre

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. ZENON Claude délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Le Maire, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés		129 179.00	135 908.00		135 908.00	129 179.00
Opérations de l'exercice	691 814.87	761 170.14	99 189.87	229 669.84	791 004.74	990 839.98
TOTAUX	691 814.87	890 349.14	235 097.87	229 669.84	926 912.74	1 120 018.98
Résultat de clôture		198 534.27	5 428.03			193 106.24
				Restes à réaliser	38 070.00	
				Besoin/excédent de financement Total		155 036.24
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		149 829.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

43 497.19	au compte 1068 (recette d'investissement)
155 037.43	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **Vote du Budget Principal Communal 2021**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 931 993.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 931 993.00 Euros**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	151 408.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	351 350.00
014	Atténuations de produits	20 400.00
65	Autres charges de gestion courante	222 277.00
66	Charges financières	11 450.00
67	Charges exceptionnelles	31 100.00
022	Dépenses imprévues	25 000.00

023	Virement à la section d'investissement	137 893.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>950 878.00</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	212 355.00
73	Impôts et taxes	206 725.00
74	Dotations et participations	333 526.00
75	Autres produits de gestion courante	33 200.00
76	Produits financiers	3 505.00
77	Produits exceptionnels	60.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	159 507.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>950 878.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 532.00
21	Immobilisations corporelles	327 583.00
23	Immobilisations en cours	593 223.00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 349.00
001	Solde d'exécution sect <sup>o</sup> d'investissement	5 428.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>981 115.00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	258 194.00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	506 001.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	39 027.00
021	Virement de la section de fonctionnement	137 893.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>981 115.00</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

#### COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES

Monsieur ZENON Claude Adjoint au Maire et Président de la commission, prend la parole.

#### Point voirie

Sentier botanique, il était déjà très endommagé, mais nous avons tout même prévu d'y apporter des

réparations, un devis avait été fournis par la SARL C.F.T., mais depuis, des intempéries très importantes ont aggravé ++ le chemin.

Nous avons fait le point avec le Plo du Lac, gestionnaire du réseau d'eau dont des canalisations passent sur ce chemin. Les travaux à réaliser sont financièrement trop important.

Nous avons décidé de déplacer le chemin botanique de randonnée, le futur tracé sera présenté ultérieurement.

**Chemin de la Mathe**, sur ce chemin également l'orage a fait d'énormes dégâts, on ne peut plus y passer en véhicule, il y a d'énormes ornières. Un devis a été demandé.

**Ruine de Tournadous**, Il faut raser cette ruine, améliorer l'espace qui est à côté de l'arbre et s'assurer que le puit est bien en sécurité.

### **Validation du projet de cartographie du réseau d'eau communal et demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Assistance de Maîtrise d'ouvrage proposé par Déjante Eau et Environnement pour l'arpentage, géolocalisation et bancarisation sous SIG de l'ensemble du réseau d'eau potable et branchements de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De valider le devis proposé par Déjante Eau et Environnement
- Sollicite une aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental (SATEP) pour la réalisation du projet objet de la présente demande

Plan de financement :

Total du devis Groupe Dejante Eau et Environnement	8 500 € HT
	10 200 € TTC
Agence de l'Eau Adour Garonne 50 % du Total HT	4 250 € HT
Conseil Départemental (SATEP) 30 % du Total HT	2 550 € HT
Part Communale	Total TTC
	3 400 € HT

### **Déclassement d'une partie d'une voie communale à Sénégats, intégration dans le domaine privé et vente**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une partie de voie communale. Il propose que soit vendue cette partie de la voie communale au niveau du lieudit « Sénégats » afin de régulariser. Monsieur le Maire informe, conformément à l'Article L141-3 Modifié par ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 art.5, que le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Monsieur le Maire précise, que ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable puisqu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déclasser cette partie de voie communale désaffectée pour 13 m2, à l'intégrer dans le domaine privé de la Commune et à la vendre au prix de 5 € le m2 pour un total de 65 € (soixante-cinq Euros). Il précise que l'ensemble des frais de Géomètre et de Notaire seront pris en charge par le futur acquéreur, Mme Geneviève NEGRE, domiciliée 14 rue du Lezert à CASTRES (Tarn).

### **Succession de M. FABRE René**

La famille a contacté la Mairie afin de proposer une parcelle de terrain Section AI n° 108 de 325 m2

entre la route départemental n° 53 et le terrain communal de la source de Berthou.  
Après discussions, le Conseil Municipal est intéressé par ce terrain, un avis favorable va être donné à la famille, mais il faut voir à quel prix il sera proposé.

### **Fermage terrains communaux**

Le GAEC ROLLAND Frère fermier sur les parcelles AV n° 168 et 72 d'une superficie de 3 ha 02 a 64 ca, nous a informé en date du 31 décembre 2020 qu'il résiliait son contrat de bail. Le prix de la location était 330 €.

Plusieurs demandes ont été reçues en Mairie de la part d'agriculteurs intéressés pour reprendre ces terres en fermage.

Il convient à ce jour de savoir si on remet ces terres en fermage et si oui à quel prix.

Après débat et vote il est décidé :

Vote : 8 voix pour – 2 voix contre – 5 membres ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de ne pas remettre en fermage ces terrains, le souhait étant de garder du foncier disponible en cas de projet.

Pour l'entretien de ces terrains, il sera proposé une enveloppe pour récupérer le foin.

### **COMMISSION COMPETENCE TOURISME COMMERCE ET ASSOCIATIONS**

Madame BOUSQUET Christiane, Adjointe au Maire et Présidente de la Commission prend la parole.

**Info sur dépliants**, nous avons fait refaire des dépliants pour la promotion touristique du village, ils seront distribués aux accueils des points touristiques du département et lors de bourses d'échanges entre professionnels touristiques.

**Saison estivale 2021**, pour l'instant pas de réservation, les personnes sont frileuses, on ne sait pas comment la situation va évoluer. Nous avons prévu un budget tout à fait modeste.

**Nouveaux horaires pour l'espace piscine d'Aquamonts** La piscine sera ouverte du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août 2021, de 11 h à 20 h tous les jours et le mercredi de 11 h à 23 h.

Il est demandé que soit placée la ligne d'eau afin de préserver un espace natation.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces nouveaux horaires

**Mise en service du camping**, un devis a été demandé à ménage service pour la remise en état des toiles.

**Infrastructures**, pour le Mini-golf, un devis a été demandé à Couteau Décoration, nous allons le remettre en état (changement de la moquette et repeindre les structures).

Pour le Trampoline, soit on le répare soit on le bouche. Chaque année il est endommagé avant la fin de la saison.

Il est décidé à l'unanimité de boucher l'emplacement par du gravier

### **Ouverture postes saisonnier**

Deux poste pour l'accueil d'Aquamonts de 11 h à 21 h à raison de 35 heures semaine 1 jour sur 2.

Un poste pour le ménage des sanitaires de la piscine, du camping et de l'espace CCAS.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

**Marché**, Nous avons eu des demandes de commerçants ambulants pour venir sur le marché.

Une pour de la vente de plat préparés italiennes et pour de la vente de coquillages

Il serait intéressant de mettre en place pour la saison estivale un marché en fin d'après-midi.

**Développement touristique**, nous avons vu avec Pôle Emploi pour recruter sur un contrat aidé de 20 h semaine pour essayer de développer la promotion touristique. Une annonce a été déposée à Pôle Emploi.

## **COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURE**

**Cimetière**, nous avons demandé un devis à M. BARASCUD pour un autre columbarium qui serait érigé juste à côté de celui existant. Cette dépense a été prévue au budget.

**Four de la cantine**, depuis le début de l'année scolaire nous continuons à utiliser le four que nous avait fourni l'ESAT - APAJH, mais ils viennent de nous demander ce que nous comptons en faire. Soit nous l'achetons, pour une proposition de leur part de 1 622.40 € TTC Soit ils viennent le reprendre et on demande à API de nous fournir un four. Dans ce cas, API nous facturera 0 .05 € par repas. Mais nous n'aurons pas de souci de maintenance. Nous avons demandé un devis à ATF pour un four neuf il faut prévoir 3 972 € TTC Nous allons en parler au prochain Conseil du SIVU Arifat St Pierre, mais nous opterons très certainement pour la location chez API.

**Participation des frais cantine de Rayssac**, nous avons proposé aux parents d'élèves de la Commune de Rayssac qui bénéficient du service cantine de les recevoir le mardi 9 mars juste avant le conseil du SIVU Arifat St Pierre, pour les informer des dépenses réelles du service cantine. Les frais de préparation et de garderie sont répartis entre les Communes proportionnellement au nombre d'enfants qui bénéficient de ce service. Sauf, que la Commune de Rayssac refuse de payer cette participation. Nous allons donc, dans souci d'équilibre financier mais aussi d'équité entre les Communes, exposer la situation aux parents d'élèves afin qu'ils interviennent auprès de leur Conseil Municipal. Si non, le prix des repas sera majoré de 1 € à la rentrée 2021.

**Remplacement de l'aide maternelle pour la rentrée 2021**, nous avons rencontré un agent de Pôle Emploi pour faire le point sur ce recrutement. Après discussions, nous avons convenu que nous pourrions recruter deux auxiliaires petite enfance, avec un contrat aidé à 80 %, sur la base de 20 heures semaine chacune. Une annonce a été déposée à Pôle Emploi.

## **DIVERS**

**Habitat inclusif handicapés**, M. FOLLIOU Philippe, Conseiller Municipal expose au conseil que nous avons une demande pour l'implantation d'un habitat inclusif pour handicapés sur notre Commune. Il propose de voir si sur le terrain en dessous de Foyer ce projet pourrait y être réalisé.

**Expropriation maison Joulié**, la procédure est lancée, nous avons transmis le dossier à Mme la Préfète pour l'enquête publique, un commissaire enquêteur va être nommé. Le tribunal sera amené à se positionner sur la situation. Sachant, que si à tout moment nous trouvons une entente à l'amiable avec Mme JOULIE, la procédure sera levée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 1 h 15.